



Contrat Local de Santé du Pays du Trégor-Goëlo

Signature : 16 septembre 2015

Résidence Pierre-Yvon Tremel - Tréguier

Un contexte favorable

- Un dispositif d'Animation Territoriale de Santé dynamique
 - Des caractéristiques socio-économiques et épidémiologiques défavorables
 - Un vieillissement de la population
 - Une forte implication des élus et des partenaires
- **Signature d'un contrat de préfiguration le 26 septembre 2013 : ARS – Pays du Trégor-Goëlo - Département**

Démarche et Instances du CLS

- **Une équipe projet** :
 - 2 chefs de projet : Cécile Chabrol, directrice du Pays du Trégor-Goëlo et Geneviève Bournonville, coordinatrice du T 7
- **Un COPIL** : ARS, Pays, Département des Côtes d'Armor, Conseil régional, élus des EPCI, DDCS, CHT d'Armor, Fondation Bon Sauveur, Conférence de Territoire N°7, URPS
- **3 groupes de travail pléniers** :
 - Prévention et promotion de la santé
 - Accès aux soins
 - Accompagnement des personnes âgées
- **7 sous-groupes de travail** correspondants aux axes stratégiques retenus
 - Un diagnostic et des fiches-actions pour chaque axe stratégique

4 thématiques / 7 axes stratégiques

37 actions

1 : la Prévention et de la Promotion de la Santé

Axe 1. Prévenir les souffrances psychiques et renforcer la prévention du suicide

Axe 2. Prévenir les conduites addictives

2 : l'accès aux soins

Axe 3. Améliorer la prévention et l'accès aux soins des personnes en situation de handicap

Axe 4. Favoriser l'accès aux soins de premier et de second recours

3 : l'accompagnement des personnes âgées

Axe 5. Accompagner la vie à domicile des personnes âgées

4 : les thématiques transversales

Axe 6. Améliorer la prévention et l'accès aux soins des personnes en situation de précarité

Axe 7. Favoriser l'accompagnement de la fin de vie

Les actions du CLS du Pays du Trégor-Goëlo

La Prévention et la Promotion de la Santé

Axe 1.

Prévenir les souffrances psychiques et renforcer la prévention du suicide

Objectif : Renforcer la prévention du suicide

1.1. Former les acteurs locaux au repérage de la crise suicidaire

- Formation Terra-Seguin à destination des professionnels
- Programmer régulièrement des formations pluri-professionnelles sur le territoire
- Sensibilisation des élus/forces de l'ordre

1.2. Sensibiliser tous les publics à l'ampleur du phénomène suicidaire

- Poursuivre la sensibilisation de tous les publics, lever le tabou et poursuivre la prise de conscience de l'ampleur du phénomène en diversifiant les supports de communication
- Initier une réflexion sur le dépistage de la dépression nerveuse et de l'épisode dépressif

1.3. Réaliser un diagnostic local sur la postvention

- Définir des pistes d'actions pour le territoire afin de renforcer l'offre de postvention
- S'appuyer sur le référentiel Postvention du Projet Régional de Santé (PRS)

Objectif : Prévenir les souffrances psychiques

1.4. Conforter ou développer les lieux d'écoute

- Bénéficier, sur le territoire, de lieux neutres où chacun puisse exprimer sa souffrance. Ces lieux seront adaptés aux habitudes de vie des publics concernés : public jeunes, personnes âgées, population active
- Conforter ou développer des lieux d'écoute type PAEJ et leurs permanences délocalisées
- Soutenir, valoriser et développer les dispositifs du type vigilants-veilleurs, sentinelles

1.5. Engager une réflexion avec les collectivités pour limiter l'isolement social

- Création d'un groupe de travail
- Faire un état des lieux des initiatives favorisant le lien social au sein des communes rurales
- Communiquer auprès des élus

Objectif : Coordonner les acteurs et les réflexions

1.6. Animer un réseau de prévention du suicide

- Définir les modalités de fonctionnement du partenariat (fréquence des rencontres, charte d'engagement)
- Identifier et mobiliser les acteurs des territoires et les ressources locales
- Lancer ce maillage lors d'une réunion plénière présentant les bases de la prévention du suicide, les dynamiques et outils existants sur le territoire
- Organiser tous les ans, une journée, à destination des professionnels, sur la prévention du suicide

Axe 2. Prévenir les conduites addictives

Objectif : Privilégier une approche globale de la santé dans les actions de prévention

2.1. Organiser pour les professionnels un temps d'échange local sur le développement des compétences psychosociales

- Mise en place d'un groupe de travail pour organiser une journée sur ce thème à destination des professionnels

2.2. Poursuivre la formation des professionnels sur les compétences psychosociales

- Proposer des formations à destination des professionnels souhaitant mettre en place des actions sur les compétences psychosociales

2.3. Sensibiliser les personnes en insertion sur leur santé

- Aborder la santé de façon générale avec les usagers : soins, conduites addictives, souffrance psychique, parentalité...

- Promouvoir une approche « Promotion de la santé » dans des actions de prévention à destination du public en insertion professionnelle ou sociale

- Soutenir les actions promouvant une approche globale de la santé auprès d'usagers en insertion, éloignés des campagnes de prévention « classiques »

- Développer des ateliers visant une approche globale de la santé : « estime de soi », « nutrition », « sophrologie »

Objectif : Développer la prévention en milieu festif

2.4. Poursuivre la prévention en milieu festif avec les organisateurs d'événements

Créer une dynamique avec les organisateurs d'événements :

- En leur présentant des initiatives et actions pouvant être mises en place, en complément des dispositifs existants
- En faisant connaître les outils d'Orange Bleue (par exemple : les formations, les mallettes de prévention...)

2.5. Informer et sensibiliser les élus aux enjeux de la prévention en milieu festif

Organiser des temps d'échange adaptés aux contraintes et aux questionnements des élus locaux : « Elus et fêtes locales, quels enjeux, quelles responsabilités ? »

- . Repères en prévention, échanges sur les notions de réduction des risques
- . Échanger autour de cas concrets : rassemblement spontané de jeunes mineurs, organisation de manifestations festives par des associations locales, actions en direction des parents, prévention du risque alcool auprès du personnel communal
- . Présenter les dispositifs de Réduction des risques existants et des moyens d'agir pour les élus (guide)

Objectif : Améliorer la prise en charge de la population en cas d'alcoolisation aiguë et favoriser le travail du réseau

2.6. Améliorer la prise en charge des jeunes et des adultes accueillis pour alcoolisation aiguë aux urgences et renforcer les liens avec les partenaires extrahospitaliers

- Créer un groupe de travail piloté par le centre hospitalier de Lannion avec le CSAPA et l'ELSA de Lannion
- Étendre les travaux au Centre Hospitalier de Paimpol (via la Communauté Hospitalière de Territoire) en conformité avec le protocole régional en cours de déploiement
- Renforcer les liens et les coopérations avec les acteurs sociaux, les forces de l'ordre, l'éducation nationale, les collectivités locales pour améliorer l'accompagnement après (ou avant) l'hospitalisation

Objectif : Prévenir les conduites addictives en milieu professionnel

2.7. Animer une démarche territoriale sur les consommations excessives et les addictions en milieu professionnel

- Mettre en place des journées de formation à destination des permanents des entreprises d'insertion par l'activité économique : rappel du contexte et de la loi, présentation de protocole afin d'anticiper les situations, prévention auprès des salariés...
- S'appuyer sur la dynamique enclenchée par l'ADESS pour étendre les réflexions à d'autres secteurs d'activités
- Identifier les secteurs d'activités prêts à s'engager dans la démarche
- Créer un groupe de travail en lien avec l'ANPAA 22

Objectif : Former et sensibiliser les professionnels non spécialisés à la problématique des addictions

2.8. Identifier et faire connaître les structures et les dispositifs locaux en addictologie

- Informer et communiquer sur la présence et le rôle des différentes structures locales spécialisées dans la prise en charge et l'accompagnement des addictions
- Proposer régulièrement des temps d'échanges (formations) à destination des professionnels non spécialisés et des professionnels de la CTA sur les questions des addictions

Objectif : Prendre en compte les addictions sans produit

2.9. Réaliser un diagnostic sur les addictions sans produit (écran, jeu), état des lieux de la situation sur le Pays du Trégor-Goëlo

- S'appuyer sur le diagnostic du POSRAJ, le compléter si besoin afin de pouvoir faire émerger des actions concrètes et d'être un lieu d'expérimentation pour la région

Les actions du CLS du Pays du Trégor-Goëlo

L'ACCES AUX SOINS



Axe 3.

AMELIORER LA PREVENTION ET L'ACCES AUX SOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Objectif : Développer les outils de coordination et de décloisonnement des acteurs du champ du handicap

3.1. Créer un groupe de réflexion interprofessionnel autour des problématiques du handicap

- Structurer, pérenniser et élargir le groupe de travail mis en place pour l'élaboration du Contrat Local de Santé
- Demander l'appui d'intervenants experts

Objectif : Améliorer la diffusion de l'information pour un meilleur accès aux droits, aux soins, des personnes en situation de handicap

3.2. Identifier les personnes et dispositifs ressources du territoire afin de faciliter l'information auprès des familles et des professionnels

- Identifier les personnes et dispositifs ressources du territoire
- Mettre à disposition l'information

Objectif : Sensibiliser au handicap

3.3 Sensibiliser les jeunes enfants en utilisant les mallettes pédagogiques

- Identifier des personnes ressources qui seraient formées aux compétences psychosociales et à l'utilisation des mallettes
- Communiquer sur la démarche et sur les mallettes
- Intervenir en milieu périscolaire et structures de la petite enfance

3.4. Mieux accompagner les personnes handicapées vieillissantes dans leur parcours de vie

- Renforcer la coopération territoriale entre les structures PA et PH dans l'optique d'aborder le vieillissement des personnes en situation de handicap dans sa globalité
- S'appuyer sur les compétences et les actions de l'ARESAT
- Organiser un temps d'information et d'échange de pratiques

Axe 4.

FAVORISER L'ACCÈS AUX SOINS DE PREMIER ET DE SECOND RECOURS

Objectif : Accompagner le développement des modes d'exercice collectif et coordonné

4.1. Conforter les Maisons de Santé Pluri-professionnelles (MSP) existantes et favoriser leur mise en réseau

- Valoriser les MSP du territoire et leur activité en développant les projets de coopération et d'articulation

Objectif : Favoriser la coordination et l'articulation Ville/Hôpital

4.2. Conforter et développer des parcours de soins complexes en s'appuyant sur les filières de la CHT d'Armor, notamment concernant les plaies chroniques

- Renforcer les liens ville/hôpital
- Favoriser le retour et/ou le maintien à domicile du patient

4.3. Améliorer les entrées et sorties d'hospitalisation

- Développer la programmation et les échanges d'information
- Mieux faire connaître les actions menées par les centres hospitaliers sur les numéros directs permettant un apport technique auprès des professionnels de santé libéraux
- Favoriser l'articulation avec le secteur médico-social dans la préparation des sorties
- Mieux communiquer sur la sortie grâce à l'élaboration d'un protocole de sortie
- Développer une politique de communication afin de valoriser les établissements hospitaliers auprès des professionnels de santé libéraux et des usagers
- Améliorer la lisibilité pour les professionnels de santé libéraux
- Améliorer l'accueil et l'information des usagers en développant une culture de l'accueil des usagers

Objectif : Développer l'attractivité du territoire

4.4. Promouvoir les points forts et atouts du territoire

- Développer une politique de communication, de valorisation et de promotion des atouts du territoire
- Développer l'accueil des étudiants-stagiaires
- Développer une politique d'accueil en direction des professionnels de santé en partenariat avec les collectivités
- Soutenir les actions et expérimentations en télémédecine

Les actions du CLS du Pays du Trégor-Goëlo

L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AGEES

Axe 5.

ACCOMPAGNER LA VIE À DOMICILE DES PERSONNES AGÉES

Objectif : Diversifier et assouplir le panel de réponses pour les aidants/aidés

5.1. Renforcer la communication sur les dispositifs existants (accueil de jour, hébergement temporaire, halte répit, CCAS) et informer sur les aides financières, en direction de la population via l'ensemble des professionnels de santé et médico-sociaux

- Adresser annuellement les plaquettes d'information auprès des professionnels de santé du territoire
- Orienter les familles à l'aide de supports
- Améliorer le niveau d'information des professionnels, dont les accueillants familiaux, des associations et des élus pour permettre d'orienter l'utilisateur, d'améliorer l'information sur les dispositifs et les capacités
- Organiser des actions d'information délocalisées

5.2 Développer des ateliers pour les malades atteints de maladies neuro-dégénératives et leurs aidants

- Développer l'offre existante
- Expérimenter de nouveaux ateliers "innovants"

Objectif : Préparer le retour à domicile après l'hospitalisation

5.3. Coordonner le retour à domicile

- Réaliser un document informatisé de liaison nécessaire pour l'optimisation des prises en charge en partenariat avec les acteurs de santé locaux et les relais médico-sociaux du territoire
- Partager ces documents via le DMP ou à minima via la messagerie sécurisée
- Organiser des visites de coordination dans les établissements par les infirmiers libéraux

Objectif : Maintenir à domicile des personnes ayant des pathologies chroniques

5.4. Favoriser les actions d'éducation à la santé par les professionnels de premier recours

- Agir sur les déterminants de santé en sensibilisant et formant les professionnels de premier recours, SAAD, SSIAD, accueillants familiaux et les usagers via notamment la CTA et le CLIC
- Informer et diffuser les actions mises en œuvre par le groupe d'éducation thérapeutique dans le cadre du Programme Territorial de Santé 7
- Mettre en place un dispositif d'orientation par les médecins traitants vers des ateliers collectifs de prévention

Objectif : Aménager l'habitat pour préserver l'autonomie et éviter l'isolement

5.5. Adapter l'habitat et développer de nouvelles formes d'habitat

- Favoriser l'adéquation du logement aux besoins des personnes en mobilisant les ressources humaines, financières et matérielles
- Développer de nouvelles formes d'habitat

Objectif : Favoriser la coordination des parcours

5.6. Favoriser les coopérations entre les acteurs et les services

- Expérimenter les coopérations et mutualisations entre SSIAD et SAAD sur le territoire
- Créer une association d'IDE libéraux, sur la base du volontariat, à travers l'élaboration d'une charte
- Réfléchir à une plateforme numérique gérant les disponibilités de prise en charge des cabinets infirmiers adhérents
- Organiser des visites de coordination des infirmiers libéraux et/ou CTA

5.7. Mettre en cohérence les dispositifs : MAIA/CTA/CLIC

- Promouvoir les bonnes pratiques de coordination en l'élargissant aux autres publics que celui des personnes âgées
- Diffuser conjointement l'information sur les missions spécifiques de chacun
- Réfléchir au maintien ou à l'adaptation de la visio-conférence actuelle organisée par le CLIC et le réseau gérontologique actuel

Les actions du CLS du Pays du Trégor-Goëlo

LES THEMATIQUES TRANSVERSALES

Axe 6.

AMELIORER LA PREVENTION ET L'ACCES AUX SOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

Objectif : Améliorer l'accès aux droits

6.1. Organiser pour les professionnels des temps d'information sur l'accès aux droits et aux soins

- Faire du lien entre les acteurs locaux accueillant du public et les caisses d'assurances maladie
- Améliorer la connaissance des acteurs, des dispositifs et des missions de chacun à l'échelle du Pays du Trégor-Goëlo

Objectif : Améliorer l'accès aux soins

6.2. Créer un point santé sur le territoire de Paimpol

- Analyser les besoins en lien avec les partenaires
- Définir le projet du point santé d'accès aux droits et à l'orientation : composition de l'équipe, temps consacré à l'accueil individuel, développement du partenariat
- Définir la localisation du Point Santé
- Communiquer sur le dispositif

6.3. Renforcer l'accompagnement des personnes vulnérables en développant des dispositifs de type Equipe Mobile de Précarité Psychiatrie (EMPP)

- Développer une EMPP sur le secteur de Lannion

6.4. Conforter les dispositifs de soins destinés aux publics fragilisés

- Mieux coordonner les interventions des différentes structures pour éviter les situations délicates
- Élaborer des conventions de partenariats entre structures
- Organiser des rencontres professionnelles annuelles « Santé et Précarité »

Axe 7.

AMÉLIORER

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA

FIN DE VIE

Objectif : Faire émerger une culture commune « directives anticipées et personne de confiance »

7.1. Communiquer sur les directives anticipées avec la diffusion du DVD de JALMAV auprès des structures et des professionnels

- Faire connaître les DVD existants des associations ASP et JALMAV afin de sensibiliser les professionnels aux directives anticipées et à la personne de confiance

7.2. Organiser des réunions techniques avec les associations et les établissements et services médico-sociaux afin de communiquer sur des thématiques spécifiques paramédicales

- Réunir les membres des associations (JALMAV, ASP, France Alzheimer...) afin qu'un expert puisse leur permettre d'acquérir une connaissance sur une thématique spécifique et qu'elles puissent échanger sur leurs pratiques professionnelles

Objectif : Renforcer la professionnalisation des acteurs

7.3. Identifier les besoins de formation des acteurs à l'accompagnement en soins palliatifs

- Faire connaître les formations existantes
- Réaliser un questionnaire afin de recenser les besoins en formations non identifiées
- Communiquer le résultat auprès de l'USP de Guingamp, de la CTA, des EMSP, des réseaux afin de mettre en œuvre des formations adaptées aux besoins des structures

Les Parties signataires

- L'ARS de Bretagne
 - Le Pays du Trégor-Goëlo
 - Le Conseil régional de Bretagne
 - Le Conseil départemental des Côtes d'Armor
 - Le Pays de Guingamp
 - La CPAM des Côtes d'Armor
-
- Engagement des signataires sur une durée de 3 ans
 - Suivi et évaluation par le COPIL, un comité de suivi opérationnel et 7 comités techniques